



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Application de la résolution [2576 \(2021\)](#)

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2576 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport ([S/2021/700](#)), daté du 3 août 2021, et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par ma représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI le 25 août 2021.

#### II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

##### A. Situation politique

2. Des élections législatives ont eu lieu en Iraq le 10 octobre 2021, à la suite de la dissolution de la Chambre des députés, le 7 octobre. Les élections se sont ouvertes le 8 octobre par une journée de vote spéciale, réservée aux membres des forces de sécurité iraqiennes, aux Iraquiennes et aux Iraquiens déplacés dans leur pays et aux personnes incarcérées ou en détention. Le 11 octobre, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats préliminaires partiels pour chacune des provinces. Le 13 octobre, les résultats du décompte manuel effectué dans les 8 547 bureaux de vote sélectionnés à cet effet par tirage au sort, conformément au droit électoral iraquien, ont été ajoutés aux résultats préliminaires complets. Le 16 octobre, la Haute Commission a déclaré qu'elle avait vérifié et compté manuellement les bulletins déposés dans les 3 681 bureaux de vote qui, pour des raisons techniques, n'avaient pas pu communiquer les résultats par voie électronique le jour de l'élection. Elle a également annoncé les résultats préliminaires complets du scrutin, pour lequel le taux de participation s'est établi à 43 %, et publié une déclaration dans laquelle elle a réaffirmé son impartialité et précisé les procédures de recours à suivre en cas de contestation.

3. Le 11 octobre, à la suite de l'annonce des résultats préliminaires partiels par la Haute Commission électorale indépendante, le Président iraquien, Barham Salih, et le Premier Ministre, Mustafa al-Khadimi, ont publié sur les médias sociaux des déclarations dans lesquelles ils félicitaient les vainqueurs et demandaient la formation



d'un gouvernement qui servirait les aspirations du peuple iraquien et protégerait les intérêts de l'État. La veille, sur les médias sociaux, M. Salih était intervenu pour remercier le Gouvernement, les services de sécurité, la Haute Commission et les « observateurs internationaux » d'avoir créé les conditions d'élections « réussies », et M. al-Khadimi avait déclaré qu'il était parvenu à honorer « la promesse et le devoir [de son Gouvernement] de tenir des élections régulières ».

4. Les premières réactions à l'annonce des résultats préliminaires n'ont pas été partout les mêmes. Plusieurs partis et figures politiques ont rejeté les résultats préliminaires partiels et complets, tandis que d'autres se sont inquiétés du niveau perçu d'irrégularités et ont demandé un recomptage manuel des bulletins. Le 16 octobre, le Cadre de coordination politique chiite (rassemblement de responsables politiques chiites issus, entre autres, de l'Alliance Fatah, de la Coalition de l'État de droit et de l'Alliance nationale des forces de l'État) a annoncé qu'il « rejet[ait] intégralement » les résultats préliminaires complets. Le 17 octobre, Moqtada al-Sadr a annoncé sur les médias sociaux qu'il acceptait les résultats préliminaires du scrutin. Dans une déclaration publiée le même jour, le bureau politique du Parti démocratique du Kurdistan s'est félicité de l'annonce des résultats préliminaires complets.

5. Le 14 octobre, à l'occasion d'une session ordinaire du Conseil des ministres, M. al-Khadimi a demandé à tous ceux qui souhaiteraient faire appel des résultats du scrutin de le faire conformément aux dispositions du code électoral. Dans une déclaration conjointe publiée le 15 octobre, M. Salih et le Président du Conseil supérieur de la magistrature, le juge Fa'iq Zaidan, se sont fait l'écho de cet appel et ont demandé à toutes les parties « d'adopter une attitude responsable », d'apaiser les tensions par le dialogue et d'éviter toute escalade, dans le souci de maintenir la paix et la sécurité, affirmant que « la justice tranchera[it] en dernier ressort », une fois que toutes les plaintes et recours auraient été enregistrés.

6. Le 6 octobre, les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Italie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède ont publié une déclaration conjointe de soutien aux élections iraqiennes anticipées du 10 octobre. Les 11 et 12 octobre, des messages de félicitation ont été publiés par une série de pays dont la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, le Koweït, le Liban, la République islamique d'Iran et le Royaume-Uni.

7. Le 12 octobre, l'Union européenne a publié la déclaration préliminaire de sa mission d'observation électorale en Iraq. Il y était notamment indiqué « que les élections avaient été bien gérées sur le plan technique, qu'elles avaient été pluralistes, et que le calme dans lequel la campagne électorale s'était globalement déroulée avait permis aux électrices et aux électeurs de faire des choix éclairés » et « que le taux de participation au scrutin avait été faible ». La Ligue des États arabes, qui avait dépêché des observateurs internationaux dans le cadre des élections, a publié le 11 octobre une déclaration préliminaire dans laquelle elle félicitait les forces de sécurité « d'avoir réuni les conditions de sécurité nécessaires pour que les Iraquiennes et les Iraquiens puissent s'acquitter librement de leur devoir constitutionnel ». Elle a également déclaré que « le scrutin s'[était] déroulé sans heurts dans la plupart des centres et bureaux de vote dans lesquels la mission s'était rendue », tout en relevant « le faible taux de participation des jeunes ».

8. En amont des élections, le Gouvernement iraquien et les autorités compétentes se sont employés à finaliser les préparatifs du scrutin. À l'occasion d'une réunion du Conseil des ministres, le 7 septembre, le Premier Ministre a confirmé que l'administration était « fin prête » à tenir les élections à la date prévue et que le Gouvernement « avait réuni toutes les conditions nécessaires au bon déroulement des

opérations électorales, sur le plan technique et sur le plan de la sécurité ». Le 11 septembre, le Premier Ministre a présidé une session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue en présence du Président de la Haute Commission électorale indépendante et des responsables des services de sécurité et consacrée à l'appui aux opérations électorales. Il y a souligné l'importance que revêtaient les élections et mis en avant le rôle que toutes les institutions publiques, les institutions chargées de la sécurité et les institutions civiles, ainsi que les forces de sécurité irakiennes, avaient à jouer dans l'instauration d'un environnement sûr et favorable pour les électeurs comme pour les candidats.

9. Lors d'une réunion qu'il a convoquée le 15 septembre, M. Salih a présenté aux responsables politiques irakiens un Code de conduite électoral dans lequel étaient définis des principes de conduite éthique et professionnelle et des orientations sur la question à l'usage de tous les acteurs des opérations électorales, l'objectif étant de favoriser l'instauration d'un climat favorable pour les électeurs et les candidats. Ce code, établi sous la coordination du Bureau de la Présidence et de la Haute Commission électorale indépendante et avec l'appui de la MANUI, a été signé par les responsables politiques en présence du Président, du Premier Ministre, du Président et des membres de la Haute Commission et par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Des cérémonies de signature ont également été tenues le 20 septembre, dans chaque province, à l'intention des candidats.

10. À l'approche des élections, les acteurs politiques ont publiquement encouragé les électeurs à se rendre aux urnes. Lors d'une Conférence de dialogue national tenue sous ses auspices les 25 et 26 août, à Bagdad, le Premier Ministre a encouragé la population à participer aux élections et à se mobiliser en leur faveur. Par ailleurs, dans une déclaration publiée le 10 septembre, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a exhorté « toutes les parties à veiller à ce que la campagne électorale se déroule dans un climat civique et pacifique » et demandé qu'elles « renoncent définitivement à la calomnie et à la diffamation à l'encontre des candidats, en particulier des candidates ».

11. Le 8 septembre, lors d'une réunion avec le Président de la Haute Commission électorale indépendante et ses autres membres directeurs, M. Salih a souligné qu'il incombait aux acteurs de la vie politique et sociale d'encourager le public à se mobiliser pour aller voter. Il a également déclaré qu'il fallait veiller à ce que les élections soient libres et régulières et que les électeurs puissent choisir leurs représentants « sans crainte de fraude ou de manipulation ». Il a en outre salué les efforts faits par la Haute Commission et relevé l'importance du rôle de supervision que jouait le pouvoir judiciaire.

12. Lors de la treizième conférence islamique annuelle sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, organisée le 11 septembre par Al-Hakim Foundation, le Premier Ministre a insisté sur le rôle des ministères de l'intérieur et de la justice dans la protection des droits des femmes dans le pays et a engagé les femmes à se rendre aux urnes en nombre. Cet appel faisait écho au Code de conduite électoral, établi en tenant compte des questions de genre et destiné notamment à faire augmenter la participation des femmes aux élections en incitant les entités politiques et électorales à s'abstenir de tout acte de diffamation et de violence fondée sur le genre à l'encontre des candidates.

13. Le 29 septembre, le Bureau du grand ayatollah, Ali al-Sistani, a publié une déclaration dans laquelle tous les Irakiens étaient encouragés à « participer aux élections en conscience et de manière responsable » et à ne pas sous-estimer la « valeur de leur voix ». Il y était également souligné que le grand ayatollah ne soutenait aucun candidat ni aucune liste électorale. Le même jour, plusieurs figures

publiques, dont le Président et le Premier Ministre, se sont fait l'écho de cet appel dans des déclarations.

14. Le 27 août, Moqtada al-Sadr a annoncé qu'il entendait réintégrer le processus électoral, dont il s'était publiquement retiré le 15 juillet. Cette décision a été saluée par le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre, les responsables de la Région du Kurdistan et d'autres responsables politiques. Le Parti communiste, le Rassemblement républicain et le Front iraquien de dialogue national, qui s'étaient retirés du processus après avoir initialement présenté des listes, ont toutefois maintenu leur décision. Plusieurs groupes politiques et mouvements contestataires ont continué de lancer des appels au boycottage des élections.

15. Pendant la période considérée, le Gouvernement iraquien a fait œuvre de dialogue sur les efforts de lutte contre la corruption. Les 15 et 16 septembre, en coopération avec la Ligue des États arabes, il a organisé une conférence internationale sur le recouvrement des fonds spoliés à laquelle ont participé les ministres de la justice des États arabes. S'exprimant devant les participants, le Président iraquien a souligné l'importance de cet événement et caractérisé la corruption « d'obstacle au développement économique et social de toute nation ».

16. Le Gouvernement a maintenu les mesures de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont le couvre-feu imposé de minuit à 5 heures du matin, réduit les effectifs de la plupart de ses ministères et lancé un programme national de vaccination. Le 31 août, le Conseil des ministres a approuvé le plan de riposte à la COVID-19 et de relèvement que le Ministère de la planification avait établi en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le 5 septembre, le Premier Ministre a présidé une séance du Haut Comité pour la santé et la sécurité nationale, pendant laquelle ont été approuvées les procédures devant permettre de revenir à l'enseignement en présentiel dans les universités.

17. Le 14 septembre, conformément à l'engagement qu'il avait pris de « s'attacher à mettre en place un système de pouvoir décentralisé », le Gouvernement de la Région du Kurdistan a accordé le statut d'administration autonome aux districts de Soran et Zakho qui, jusqu'alors, dépendaient respectivement des provinces d'Erbil et de Dahouk.

## **B. Relations entre Bagdad et Erbil**

18. L'application de l'article 11 de la loi de finances fédérale de 2021, relatif au budget de la Région du Kurdistan et aux modalités de reversement des fonds dûs à Bagdad, est restée au point mort. Le Gouvernement fédéral a toutefois versé trois avances de 200 milliards de dinars irakiens (soit environ 137 millions de dollars des États-Unis) à la Région du Kurdistan, le 11 juillet, le 29 août et le 4 octobre. À l'occasion d'une rencontre avec des responsables des médias, le 2 septembre, M. Al-Khadimi s'est dit conscient du retard pris dans l'application de la loi de finances fédérales de 2021 et a déclaré que le Gouvernement fédéral continuerait à verser 200 milliards de dinars irakiens par mois à la Région du Kurdistan jusqu'à la fin de 2021.

## **C. Conditions de sécurité**

19. Pendant la période considérée, Daech a continué de lancer des attaques asymétriques, en particulier dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine. Entre le 25 août et le 9 octobre, 157 attaques contre les forces de sécurité en Iraq lui ont été attribuées. Daech a également continué

à s'en prendre à des membres du personnel de sécurité en dehors de leurs heures de service, à des notables et à des civils qu'il accusait de collaborer avec les autorités irakiennes. Quatre attaques à l'engin explosif improvisé menées contre des infrastructures électriques dans les provinces de Diyala, Kirkouk, et Salaheddin lui étaient également imputables.

20. Le 5 septembre, la Cellule d'information sur la sécurité du Bureau du Premier Ministre a fait savoir que plusieurs agents de police avaient été tués lors d'une attaque lancée par Daech au sud-ouest de Kirkouk. Il a été confirmé par la suite que 13 agents avaient perdu la vie. Le jour même, le Premier Ministre a présidé une réunion d'urgence du Conseil national de sécurité qui a porté sur l'évolution des conditions de sécurité et la coordination de la riposte. Le Bureau du Premier Ministre a indiqué qu'à l'occasion de cette réunion, le Premier Ministre avait enjoint les services de sécurité de renforcer leur coopération et ordonné l'ouverture d'une enquête. Le Ministre de la défense s'est rendu dans la province le 8 septembre, à la tête d'une délégation, afin d'enquêter sur les faits et d'évaluer la coordination des services de sécurité.

21. Le 11 septembre, le porte-parole de la coalition internationale contre Daech a annoncé sur les médias sociaux que « les forces de la Coalition déployées sur la base aérienne d'Erbil avaient été attaquées au moyen de deux systèmes de drones ». Il a ajouté que « des contre-mesures de protection de la force avaient été appliquées pour neutraliser les drones » et qu'aucun blessé n'était à déplorer. La responsabilité de cette attaque n'a pas été revendiquée.

22. Entre le 25 août et le 12 octobre, 12 attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés auraient ciblé des camions appartenant à des sociétés irakiennes chargées d'approvisionner la coalition contre Daech, dans les provinces de Babel, Dhi Qar et Qadissiyé.

23. Les forces de sécurité irakiennes ont continué de mener des opérations antiterroristes pour contrer les offensives de Daech. Ainsi, le 11 octobre, le Premier Ministre a annoncé qu'une opération des services de renseignement irakiens avait abouti à la capture de Sami Jasim, présenté comme le responsable des finances de Daech et adjoint de l'ancien chef du groupe, Abu Bakr al-Baghdadi, aujourd'hui décédé.

24. Le 18 octobre, M. al-Khadimi a annoncé sur les médias sociaux l'arrestation « du terroriste Ghazwan Alzawbaee », responsable présumé de l'attentat-suicide à la voiture piégée perpétré le 11 janvier 2016 dans le quartier de Karradé, au centre de Bagdad, qui avait fait quelque 300 morts et 250 blessés.

25. Le 16 septembre, la Cellule d'information sur la sécurité a indiqué sur les médias sociaux « que le Comité technique militaire irakien [...] et son équivalent des États-Unis [...] s'étaient réunis [...] dans le cadre de discussions techniques relatives à la sécurité qu'il avait été convenu de tenir [...] à l'issue du dialogue stratégique et conformément au plan de transition des forces internationales de coalition vers des opérations autres que les opérations de combat », selon les conclusions du dialogue stratégique tenu en juillet 2021. Les deux parties ont réaffirmé que les forces des États-Unis d'Amérique et de la coalition internationale se trouvaient dans le pays à l'invitation de l'Iraq et sont convenues de se réunir régulièrement pour s'entretenir « des prochaines étapes à franchir dans le cadre de la transition vers des opérations autres que les opérations de combat ».

26. Pendant la période considérée, le Ministère de la défense nationale de la Turquie a indiqué que des opérations contre des positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq étaient en cours.

## D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

27. Le 28 août, l'Iraq a accueilli la Conférence de Bagdad pour la coopération et les partenariats organisée sous les auspices du Premier Ministre, à laquelle ont participé les chefs d'État de l'Égypte, de la France, de la Jordanie et du Qatar, le Vice-Président des Émirats arabes unis, le Premier Ministre du Koweït et les Ministres des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, de la République islamique d'Iran et de la Turquie. Des représentants d'autres pays et d'organisations internationales, notamment le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique et le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, et la Représentante spéciale, ont participé en tant qu'observateurs.

28. Dans leur déclaration finale, les participants à la conférence ont salué « les efforts diplomatiques [que faisait l'Iraq] en vue de parvenir à [...] un terrain d'entente aux niveaux régional et international ». Ils ont également renouvelé leur appui au Gouvernement iraquien et à ce qu'il faisait pour renforcer les institutions publiques, organiser des élections législatives représentatives sous l'œil d'observateurs internationaux, lutter contre le terrorisme, procéder à des réformes économiques et assurer le retour des Iraquiennes et des Iraquiens déplacés. Les participants ont pris acte des défis qu'ils avaient à relever en commun dans la région, et notamment du fait qu'il leur fallait continuer de coopérer pour riposter à la pandémie de COVID-19 et renforcer l'action menée face aux changements climatiques.

29. Le 21 septembre, à New York, en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères a présidé une réunion de suivi rassemblant les ministres des affaires étrangères des pays ayant participé à la conférence. Comme indiqué dans leur communiqué conjoint en date du 23 septembre, les participants sont convenus de « créer un comité de suivi constitué de l'Iraq et de la Jordanie, en coopération avec la France ». Ils ont également décidé que ce comité « se coordonnerait avec les participants de la Conférence de Bagdad en vue de soutenir l'Iraq et de relever les défis qu'ils avaient régler en commun à l'échelle régionale », et que « la prochaine Conférence de Bagdad se tiendrait à Amman ». Les participants ont réaffirmé leur appui commun au peuple et au gouvernement iraquien et ont souligné qu'il importait de continuer à renforcer le dialogue au niveau régional.

30. Lors d'une conférence de presse consacrée à l'action collective de lutte contre Daech tenue le 28 août à Bagdad, en marge de la Conférence de Bagdad, le Président français, Emmanuel Macron, a fait observer qu'il fallait « œuvrer à la fois sur le plan de la lutte contre le terrorisme et sur le plan de la stabilité régionale ». Dans le cadre de sa visite en Iraq, M. Macron s'est également rendu à Mossoul et à Erbil.

31. Le Gouvernement a accueilli une série de visiteurs de haut niveau venus à Bagdad pour parler du renforcement des liens bilatéraux, de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, notamment de la poursuite de la coopération dans la lutte contre Daech, et des efforts de reconstruction en Iraq. Il a ainsi reçu : le Président du Parlement jordanien (1<sup>er</sup>-5 septembre), le Ministère saoudien de l'intérieur (4 septembre), le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne (6-8 septembre), le commandant du Commandement central des États-Unis (9 septembre) et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes (14-16 septembre).

32. M. Salih a participé à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale du 19 au 24 septembre. En marge de la session, il a tenu des réunions bilatérales avec une série de représentants de haut niveau, dont le Président chypriote, les Ministres des affaires étrangères de la France, de la République islamique d'Iran et de la Suède et les Présidents de la Turquie et des États-Unis.

33. Le 12 septembre, le Premier Ministre s'est rendu en République islamique d'Iran, où il a été reçu par le Président iranien, Ebrahim Raisi. Le Bureau du Premier Ministre a déclaré que cette visite témoignait « de l'importance que l'Iraq attachait au renforcement de la coopération entre les deux pays et de sa volonté de consolider leur partenariat bilatéral », notamment en tissant davantage de liens économiques et commerciaux. Le Premier Ministre a rencontré séparément le Premier Vice-Président de la République islamique d'Iran, le Président de l'Assemblée consultative islamique et le Secrétaire du Conseil national de sécurité.

34. Le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, s'est rendu en visite en Égypte du 15 au 16 septembre. Il y a rencontré séparément le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, ainsi que le Président du Sénat et le Président de la Chambre des représentants. La Chambre des députés a indiqué que les discussions avaient porté notamment sur l'ouverture de nouvelles perspectives de coopération stratégique. Le Président de la Chambre des députés a souligné l'importance que revêtait la coopération parlementaire au niveau des États arabes et aux niveaux régional et international. Il a également rencontré le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Président du Parlement arabe et le grand imam de la mosquée d'Al-Azhar. Les 26 et 27 septembre, il s'est rendu aux Émirats arabes unis pour y tenir des réunions avec le Président du Conseil national fédéral, Saqr Ghubash, et le Prince héritier d'Abou Dhabi, le cheik Mohamed ben Zayed ben Sultan Al Nahyan. Le 4 octobre, il a rencontré le Président turc, Recep Tayyip Erdoğan, à Ankara.

35. Pendant la période considérée, le Ministre des affaires étrangères s'est rendu en Fédération de Russie pour y rencontrer de hauts fonctionnaires et participer à la réunion du comité conjoint Iraq-Russie tenue le 26 août, qu'il a coprésidée avec le Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie, Yuri Borisov. Selon une déclaration du Ministère iraquien des affaires étrangères, il y a été question, entre autres, de coopération dans les domaines de l'économie, de l'énergie et de l'agriculture. Le 30 août, le Ministre des affaires étrangères s'est rendu en Autriche pour participer au European Forum Albach pour la sécurité et la coopération. Il y a notamment rencontré son homologue autrichien ainsi que le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

36. Le 16 septembre, le Ministre des affaires étrangères a été reçu par le Conseil ministériel du Conseil de coopération du Golfe, à Riyad. Dans la déclaration qu'il a prononcée devant le Conseil ministériel, il a mis avant les possibilités de coopération entre l'Iraq et le Conseil de coopération du Golfe dans les domaines de l'économie, du commerce, des investissements et de la sécurité. Pendant sa visite à New York, du 19 au 29 septembre, il a rencontré ses homologues d'une série d'États Membres ; participé à la réunion consultative annuelle du Conseil de la Ligue des États arabes, le 20 septembre ; pris part à une réunion du mécanisme de coordination tripartite avec ses homologues égyptien et jordanien, le 23 septembre. Le 9 octobre, il s'est rendu en Serbie, où il a rencontré séparément le Président de la Serbie, Aleksandar Vučić, et le Ministre serbe des affaires étrangères, Nikola Selaković. Il a également prononcé un discours lors de la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue le 11 octobre à Belgrade.

### **III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

37. Dans la perspective des législatives du 10 octobre, la Représentante spéciale a continué d'échanger régulièrement avec le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés, les responsables des partis politiques, des parlementaires, la Haute Commission électorale indépendante, des chefs religieux, des notables et d'autres acteurs de la société civile, ainsi qu'avec des professionnels des médias. Ces entretiens ont essentiellement porté sur les préparatifs des élections, le renforcement de l'appui technique apporté par la MANUI à la Haute Commission électorale indépendante et le déploiement d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies.

38. Le 15 septembre, la Représentante spéciale a participé à la cérémonie de signature du Code de conduite électoral, organisée avec le concours de la MANUI. Dans la déclaration qu'elle a prononcée à cette occasion, elle a engagé les responsables politiques irakiens à respecter les principes définis dans ce code afin de favoriser l'instauration d'un environnement propice à des élections crédibles.

39. La MANUI ayant été chargée de mener une campagne de sensibilisation stratégique en vue d'informer les électeurs irakiens et de les tenir au courant de la préparation des élections, la Représentante spéciale a enregistré plusieurs messages vidéo et organisé des conférences de presse et une série d'entretiens avec des médias irakiens. Elle a également participé à un dialogue en ligne avec des électeurs irakiens de toutes les provinces et de l'étranger.

40. La Représentante spéciale a présenté devant les médias irakiens les mesures mises en place par les autorités électorales irakiennes en vue de prévenir les risques de fraude. Elle a également souligné qu'il incombait à toutes les parties concernées, en particulier aux partis politiques et aux candidats, de respecter les principes et règles gouvernant le processus électoral. Elle a en outre déclaré que toutes les Irakiennes et tous les Irakiens devraient être libres d'exercer leurs droits démocratiques et électoraux et mis en avant l'appui que l'Organisation apportait au pays dans le contexte des opérations électorales.

41. Le 11 septembre, la Représentante spéciale a pris part à la treizième conférence islamique annuelle sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, organisée par Al-Hakim Foundation, à laquelle ont assisté le Président et le Premier Ministre. Dans le discours qu'elle a prononcé à cette occasion, elle a souligné que la violence de genre en politique et durant les élections se manifestait aussi bien par une multiplication d'actes de harcèlement, d'actes d'intimidation, ou d'actes de violence sexuelle, psychologique ou physique, que par les préjugés liés au genre qui circulent dans les médias et dans l'opinion publique. Elle a insisté sur le fait qu'il importait de systématiser l'action menée en vue de renforcer la sécurité des femmes en politique et pendant les élections.

42. Le 2 octobre, la Représentante spéciale s'est rendue à Nassiriyé et à Bassora, où elle a rencontré les autorités locales et des représentants de la société civile. Elle a saisi cette occasion pour dire toute l'importance que revêtait l'instauration d'un climat électoral propice et rappeler combien chaque voix comptait.

43. Pendant la journée spéciale réservée au vote des membres des forces de sécurité irakiennes, des personnes déplacées et des personnes incarcérées ou en détention, le 8 octobre, la Représentante spéciale a fait un déplacement à Erbil et à Dahouk dans

le cadre des activités d'observation globale de l'Organisation. Le 10 octobre, jour du scrutin général, elle s'est rendue dans plusieurs bureaux de vote de Bagdad.

44. La Représentante spéciale a poursuivi les discussions avec les hauts responsables politiques du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Elle a réitéré à nouveau aux deux parties qu'il leur fallait créer un cadre officiel de dialogue sur les questions en suspens pour pouvoir cultiver des relations positives et constructives. Elle a également demandé que l'accord de Sinjar soit appliqué de toute urgence, en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région.

45. En parallèle, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a également échangé avec la Haute Commission électorale indépendante et participé aux deuxième et troisième exercices de simulation électoraux, qui ont eu lieu respectivement le 23 août et le 22 septembre. Elle s'est aussi rendue à Mossoul, Erbil, Kirkouk, Diyala et Karbala, où elle a tenu des réunions avec les autorités locales, des représentants des partis politiques, des minorités et de la société civile, ainsi qu'avec des membres des bureaux provinciaux de la Haute Commission. Elle a exhorté toutes les parties à contribuer au bon déroulement et à la crédibilité des élections.

46. La Représentante spéciale adjointe a échangé avec les parties prenantes irakiennes dans l'optique d'encourager la participation des femmes aux élections qui s'annonçaient. Elle a rencontré des membres de l'Iraqi Women's Network, des candidates, la Directrice générale de la Direction irakienne de l'autonomisation des femmes, ainsi que les membres du Secrétariat général du Conseil des ministres, avec lesquels elle s'est entretenue des obstacles qui freinaient la participation des femmes aux élections, en tant qu'électrices et candidates, et des difficultés rencontrées par les militants de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes.

47. La Représentante spéciale adjointe s'est rendue dans plusieurs centres de vote de Bagdad pendant la journée spéciale de vote. Le jour du scrutin général, elle a observé les opérations électorales dans plusieurs bureaux de vote de la province de Kirkouk.

## **B. Assistance électorale**

48. La MANUI a fourni des conseils et un appui technique à la Haute Commission électorale indépendante dans le cadre des préparatifs des législatives. Au 1<sup>er</sup> octobre, l'Organisation avait déployé dans le pays 126 spécialistes des opérations électorales supplémentaires, dont 49 membres du personnel international, dans le cadre du projet d'assistance technique exécuté par la Mission avec le soutien du PNUD.

49. Comme suite à la résolution [2576 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, la MANUI a exécuté, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), un autre projet prévoyant le déploiement de 150 spécialistes internationaux des questions électorales et d'environ 550 membres du personnel d'appui en amont des élections et le jour du scrutin.

50. On trouvera davantage d'informations sur l'assistance électorale fournie par l'ONU dans le contexte des législatives tenues le 10 octobre en Iraq dans le rapport résumé détaillé ([S/2021/932](#)) demandé par le Conseil de sécurité au paragraphe 3 de sa résolution [2576 \(2021\)](#).

### C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

51. Pendant la période de campagne électorale, la MANUI a recensé plusieurs problèmes liés aux élections. Il s'agissait pour l'essentiel de diverses formes de menaces et d'actes d'intimidation, physiques et en ligne, contre des candidats et leur équipe de campagne, et d'attaques lancées contre des candidats ou lors de meetings politiques, dont un cas dans lequel un dispositif explosif a été mis à feu lors d'une réunion électorale organisée le 7 octobre dans la province de Salaheddin, tuant un garçon et blessant quatre personnes. En raison du faible nombre de cas, la MANUI n'a pas pu déceler de quelconques schémas de violations à l'encontre de tel ou tel groupe, ni repérer de zone constituant un foyer de violations.

52. Les candidates, ainsi que les candidats issus de minorités, se sont inquiétés de la manière dont se déroulerait la campagne dans un climat pré-électoral tendu. Les candidates, en particulier, ont indiqué qu'elles faisaient l'objet de messages diffamatoires sur les médias sociaux. Nombre de candidates, de candidats issus de minorités et de candidats indépendants ont également fait savoir que leurs affiches et banderoles étaient régulièrement abîmées ou détruites.

53. La MANUI reste préoccupée par l'absence de progrès concernant l'établissement des responsabilités et l'octroi de réparations pour les infractions commises par des éléments armés non identifiés contre des manifestants et des personnes militant en faveur des droits politiques et civils. Elle s'inquiète également de voir que celles et ceux qui plaident publiquement pour que les auteurs de tels faits soient amenés à en répondre font régulièrement l'objet d'actes d'intimidation. Le 2 septembre, l'oncle d'un militant et avocat spécialiste des droits humains qui avait été enlevé dans la province de Maïssan en octobre 2019 par des « milices » non identifiées a été victime d'une tentative d'assassinat ciblé. Le père du militant en question, qui réclamait ouvertement que les responsables de la disparition de son fils rendent des comptes, avait lui-même été assassiné en mars 2021. Le 30 septembre, le juge qui était saisi de l'enquête pénale ouverte sur cette disparition a également été pris pour cible par des hommes armés, qui ont tiré sur le véhicule du magistrat alors que celui-ci se rendait au tribunal.

54. Au mois d'août, la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié conjointement un rapport intitulé « Human rights in the administration of justice in Iraq: legal conditions and procedural safeguards to prevent torture and ill-treatment », dans lequel ils recensaient les facteurs de risque de mauvais traitements et de torture dans les lieux de détention et formulaient des recommandations sur les moyens d'éliminer les causes de ces phénomènes en vue de prévenir la torture en milieu carcéral en Iraq.

55. En conjonction avec le Conseil supérieur de la magistrature et dans le cadre de sa collaboration et de ses échanges réguliers avec les institutions judiciaires, la Mission a fait distribuer dans des tribunaux et commissariats du pays 650 affiches visant à informer les personnes détenues et les autorités compétentes des garanties judiciaires auxquels les mis en cause avaient droit, pendant leur détention et tout au long des poursuites pénales engagées à leur endroit.

56. Le 30 août, le Gouvernement a exécuté sept détenus condamnés pour des crimes emportant la peine de mort, dont la plupart relevaient d'actes de terrorisme. Depuis le début de 2021, la MANUI a recensé au moins 19 cas dans lesquels la peine capitale a été appliquée.

57. La MANUI s'est inquiétée auprès des autorités compétentes de ce que le Conseil des commissaires de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme n'ait pas été dûment renouvelé alors que le mandat quadriennal des membres du précédent

Conseil avait expiré en juin. Le 5 septembre, la Chambre des députés a indiqué par écrit au Haut Conseil d'État qu'elle entendait constituer un comité d'experts qui sélectionnerait les nouveaux membres du Conseil des commissaires selon les procédures définies dans la législation iraquienne. Depuis, la MANUI a plaidé pour que les processus de sélection et de nomination soient menés rapidement et en toute transparence, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

58. La MANUI a poursuivi la campagne qu'elle avait lancée sur les médias sociaux en vue de mieux faire connaître les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les droits humains et de transmettre des informations sur les mesures de protection sanitaire. Elle a notamment diffusé 20 dessins d'une artiste iraquienne sur les médias sociaux et organisé la distribution, dans 10 provinces et par 129 bénévoles locaux, de 17 000 affiches sur les mesures de prévention contre la COVID-19 établies dans sept langues minoritaires.

59. Le 16 septembre, le Conseil des ministres a adopté les décrets d'application de la loi relative aux rescapées yézidiennes. Ces décrets détaillent la procédure que les rescapées doivent suivre pour demander les prestations auxquelles elles ont droit et les dispositifs administratifs que la Direction des questions liées aux rescapés doit établir afin de s'acquitter de ses obligations. Ils prévoient également des mécanismes visant à protéger les rescapées qui accèdent aux prestations définies par la loi.

60. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre, la MANUI a recensé 69 atteintes à la sécurité qui ont fait au moins 246 victimes civiles (83 personnes tuées, dont 13 garçons, 8 filles et 1 femme, et 163 personnes blessées, dont 7 garçons). On a déterminé que les violences commises par l'EIL avaient fait 193 victimes civiles (68 morts et 125 blessés) et celles commises par des groupes armés non identifiés, 19 victimes civiles (5 morts et 14 blessés). Pendant la période considérée, le Ministère turc de la défense nationale a indiqué que des opérations contre des cibles du PKK étaient en cours dans le nord de l'Iraq. Selon des informations confirmées par la MANUI, six frappes aériennes et bombardements ont fait des victimes civiles (11 au total, dont 6 morts et 5 blessés). La Mission a également reçu des signalements concernant des déplacements de civils et des dégâts causés à des terrains agricoles dans la province de Dahouk. Le Ministère turc de la défense nationale a précédemment indiqué que lors de la détermination des cibles, « le plus grand soin et la plus grande attention étaient accordés à la protection des biens et de la vie de la population civile et de l'environnement ». Le 30 août, deux enfants ont été tués et sept civils blessés dans un camp de personnes déplacées de la province de Dahouk lors d'une attaque à l'engin explosif improvisé attribuée au PKK.

#### **D. Aide humanitaire, stabilisation et développement**

61. Au 9 octobre 2021, le plan de réponse humanitaire pour l'Iraq était financé à 44 %, soit à hauteur de 265 millions de dollars, pour un montant total nécessaire de 607 millions de dollars. Quelque 850 000 personnes ont reçu une aide humanitaire sous une forme ou un autre, contre un objectif de 1,5 million de bénéficiaires ciblés.

62. En septembre 2021, on comptait toujours en Iraq environ 1,2 million de personnes en situation de déplacement, dont 174 388 étaient accueillies dans 25 camps administrés par la Région du Kurdistan iraquien et 8 258 dans deux camps situés dans d'autres régions.

63. L'accès des organisations non gouvernementales s'est amélioré grâce au système en ligne de demande de lettres d'autorisation d'accès qui a été mis en service

au début de 2021. Cela étant, les lettres ne sont toujours pas systématiquement reconnues par tous les acteurs locaux de la sécurité.

64. Le Gouvernement iraquien a facilité deux vagues de retours volontaires de Hol au camp de Djedda 1, dans la province de Ninive, le 25 mai et le 29 septembre. Ces opérations ont permis à 211 familles (864 personnes) de regagner leur foyer. Le 21 septembre, 22 premières familles ont quitté le camp de Djedda 1, accompagnées par leur « parrain ou marraine » (c'est-à-dire un membre de la communauté, généralement désigné parmi les proches des familles). La plupart sont rentrées dans leur région d'origine, dans les provinces d'Anbar, Ninive et Salaheddin. Au 6 octobre, 27 familles étaient parties de Djedda 1 pour rentrer dans leur région d'origine tandis que 184 autres se trouvaient toujours sur le camp.

65. Entre le 25 août et le 1<sup>er</sup> septembre, dans le cadre de ses activités d'appui aux familles, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a délivré neuf actes de naissance et 22 cartes de rationnement du système public de distribution à des personnes déplacées installées dans le camp de Djedda 5, dans la province de Ninive. Les bénéficiaires ont ainsi pu accéder à l'enseignement et aux services publics.

66. Sachant combien l'accès aux documents d'état civil est difficile pour les personnes déplacées, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a collaboré avec le Ministère de l'intérieur pour mettre en place des missions mobiles et soutenir la remise en état de plusieurs bureaux de province de la Direction des affaires civiles. Une fois rénové et doté d'effectifs, le centre de la Direction à Qayyara, dans la province de Ninive, a pu rouvrir le 1<sup>er</sup> septembre, ce qui a donné à 300 000 personnes déplacées la possibilité d'obtenir ou de renouveler des documents d'état civil.

67. Les 8 et 9 septembre, dans le souci d'améliorer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le HCR a organisé, à l'intention de son personnel et de ses partenaires à Kirkouk, une session de formation sur la protection contre l'exploitation et le harcèlement sexuels. Les 12 et 13 septembre, il a conduit une session de formation des formateurs à l'intention de la Direction de la lutte contre la violence à l'égard des femmes du Gouvernement de la Région du Kurdistan.

68. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien en vue de la distribution des vaccins obtenus dans le cadre du programme autofinancé par le Gouvernement au titre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. L'Iraq a reçu presque 18,5 millions de doses de vaccin, dont 8,6 millions par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX. Selon le Ministère de la santé et de l'environnement, au 7 octobre, 8 139 363 doses avaient été administrées, dont 4 993 114 premières doses (couvrant 21,1 % de la population) et 3 146 249 deuxièmes doses (couvrant 13,3 % de la population).

69. Depuis 2015, dans l'optique de faciliter le retour des personnes déplacées dans leur région d'origine, le mécanisme de financement pour la stabilisation du PNUD a lancé 2 994 projets visant à rétablir les services de base et les moyens de subsistance des civils, à renforcer les capacités des municipalités et à promouvoir la cohésion dans les cinq provinces libérées du joug de Daech. Le déficit de financement du mécanisme pour 2021 s'élève à quelque 150 millions de dollars.

70. Le 5 septembre, des représentants de l'OIM ont tenu avec le procureur du Conseil supérieur de la magistrature une réunion consacrée à l'appui aux personnes déplacées vulnérables. Les participants ont examiné différents moyens d'aider les hommes et les garçons, dont la plupart sont passés par une période de détention et ont purgé leur peine privative de liberté mais risquent d'être rejetés par leur communauté. Il a été décidé de lancer un projet pilote dirigé par les équipes juridiques de l'OIM et

concernant initialement une quinzaine de déplacés. Le projet consistera à assurer le suivi des dossiers des intéressés auprès des autorités de la Région du Kurdistan, les autorités fédérales à Bagdad et les autorités des régions d'origine, et de repérer et d'aplanir les obstacles juridiques qui entraveraient leur retour. Le PNUD a mené à bien son deuxième projet pilote d'intégration dans le domaine de la sécurité des populations locales, qui a consisté en une série d'ateliers de formation professionnelle organisés sur 12 semaines à l'intention d'ex-combattants volontaires yézidis (75 hommes et 28 femmes).

71. L'UNOPS a continué à gérer le Centre d'information en Iraq pour le compte de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, afin d'aider les bénéficiaires à satisfaire leurs besoins essentiels. Grâce à sa ligne d'assistance gratuite et confidentielle, le Centre fournit aux bénéficiaires des informations essentielles sur l'aide humanitaire et permet de signaler les problèmes liés à l'aide humanitaire ou les abus de pouvoir. Entre le 25 août et le 5 octobre, le Centre a reçu 26 482 appels portant essentiellement sur l'aide pécuniaire, la protection et l'assistance juridique et l'aide à l'enregistrement.

72. En août 2021, l'UNOPS a mené à bien la première phase du projet de numérisation du système public de distribution. L'idée est d'abandonner le format papier pour passer à une plateforme numérique accessible notamment par l'application pour téléphone mobile Tamwini, conçue par le Programme alimentaire mondial (PAM).

73. Quelque 21 000 personnes ont bénéficié des activités menées par le PAM en vue de renforcer la résilience en milieu rural, notamment la rénovation de canaux et l'installation de potagers à Anbar, Dhi Qar, Ninive et Salaheddin, et 2 600 bénéficiaires de la province de Maïssan ont reçu diverses formations professionnelles, des outils, des transferts en espèces ou encore une aide à la création de liens commerciaux. Le PAM a apporté une aide alimentaire à 186 088 personnes déplacées et à 68 599 réfugiés syriens, notamment sous forme de transferts et bons monétaires ou de bons électroniques et de distributions d'aliments.

74. Dans les provinces d'Anbar et de Ninive, le Service de la lutte antimines a neutralisé plus de 713 579 mètres carrés de terrain, essentiellement des terres agricoles qui avaient été contaminées par des engins explosifs, afin de permettre le retour de la population et la reprise des activités de subsistance. Il a également neutralisé 61 908 mètres carrés de champs de mines hérités de conflits antérieurs dans la province de Bassora. Au total, 9 438 personnes, dont 5 922 rapatriés des provinces d'Anbar et de Ninive et 478 personnes déplacées abritées dans le camp de Djedda 5 ont été sensibilisées au risque des engins explosifs.

75. Du 12 au 16 septembre, à Erbil, l'Institut international de planification de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF, la Banque mondiale et plusieurs ministères irakiens ont participé à un atelier dans le cadre duquel ils ont mis la dernière main à la stratégie nationale d'éducation pour l'Iraq (2021-2031). En partenariat avec l'UNICEF, l'UNESCO a créé un système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement qui sera lancé dans neuf directions générales de l'enseignement entre 2021 et 2023. Le 25 août, 1 500 dispositifs de connexion à Internet et abonnements Wi-Fi ont été distribués dans plusieurs provinces et établissements en vue de la mise en service du système d'information. L'UNESCO fournit des ordinateurs portables aux 3 000 établissements concernés par la première phase du projet et en a formé le personnel enseignant.

76. Dans le cadre de l'initiative intitulée « Faire revivre l'esprit de Mossoul », l'UNESCO et ses partenaires ont organisé des activités de formation sur la prévention

de l'extrémisme violent à l'intention de plus de 1 000 enseignants, parents, directeurs d'établissements et membres de l'administration scolaire dans les provinces d'Anbar et de Ninive.

77. À la demande du Ministère de la santé et de l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a mis à jour le protocole de gestion clinique des viols. Des ateliers de formation des formateurs ont été organisés sur ce sujet en août et en septembre. Quelque 4 200 filles et garçons ont pu participer à des programmes d'éducation et de formation sur la consolidation de la paix, la cohésion sociale, l'insertion professionnelle et les droits sexuels et procréatifs dans les centres de jeunesse rénovés par le FNUAP. Le sous-groupe de la violence sexiste a organisé des programmes qui ont été suivis par 55 920 personnes et a fourni des services dans 13 provinces en août et en septembre.

78. L'UNICEF, le PAM et l'Organisation internationale du Travail ont noué un partenariat stratégique avec le Gouvernement iraquien en vue de réformer le système de protection sociale de manière à améliorer les conditions de travail des fonctionnaires, la réglementation et l'administration financière du service public et la qualité des services fournis par les institutions de l'État.

79. Le Centre du commerce international a continué d'exécuter les activités prévues dans le cadre de son projet visant à renforcer la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire et à améliorer la politique commerciale iraquienne. Il a ainsi collaboré avec des acteurs des secteurs public et privé dans l'optique d'encourager une croissance durable, la diversification de l'économie et la création d'emplois. Le plan d'exécution du projet a été officiellement approuvé à la première réunion de son comité directeur, qui s'est tenue le 7 septembre 2021 sous la présidence du Ministère de la planification.

80. En vue de dynamiser la participation électorale des femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fourni un appui technique au Haut Comité chargé de la question, créé par le Conseil des ministres dans la perspective des élections législatives.

81. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a continué d'offrir un appui technique au Gouvernement iraquien dans le cadre du projet de plan national d'adaptation financé par le Fonds vert pour le climat. Des groupes de travail intersectoriels représentant les principaux ministères d'exécution ont été créés en septembre et chargés d'établir des plans d'adaptation sectoriels. Le 5 juin, le Gouvernement a réaffirmé l'engagement en faveur de l'action climatique qu'il avait pris dans le contexte de l'Accord de Paris en adoptant le document établi par le Comité national de lutte contre les changements climatiques dans lequel figurait la contribution déterminée au niveau national de l'Iraq. Ce document a été soumis au Conseil des ministres pour approbation officielle. La contribution de l'Iraq avait été définie avec l'aide du PNUD et du PNUE.

## **IV. Sécurité et questions opérationnelles**

### **A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité**

82. Le Département de la sûreté et de la sécurité a suivi l'évolution de la situation dans tout le pays et a appliqué des mesures de gestion des risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les Nations Unies. Des avis et des alertes de sécurité, y compris des messages liés à la COVID-19, ont continué d'être

régulièrement diffusés pour tenir le personnel des Nations Unies informé des mesures de précaution mises en place.

83. Le Département a offert un soutien d'ampleur aux activités d'assistance électorale menées par l'Organisation. Il a notamment suivi, recueilli et analysé des informations sur les conditions de sécurité et évalué les menaces connexes et les risques qu'elles suscitaient ; établi et coordonné des procédures et des plans d'urgence ; assuré la liaison avec les autorités du pays hôte ; évalué les conditions de sécurité dans les sites accueillant du personnel des Nations Unies ; organisé des réunions d'information et des séances de formation sur la sécurité ; délivré des cartes d'identité des Nations Unies. Le jour des élections, le Département a surveillé l'évolution de la situation, suivi les déplacements des membres du personnel des Nations Unies et diffusé des informations et des alertes, tout en se tenant prêt à coordonner des interventions d'urgence en cas de besoin.

84. Le Département a appuyé en moyenne 34 missions par jour sur le terrain, dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Au total, quatre missions faiblement risquées et quatre missions à très haut risque ont été menées pendant la période considérée. Il a continué de se coordonner étroitement avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui, afin que l'information circule correctement et que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, s'agissant en particulier des déplacements et des autorisations d'accès aux régions toujours soumises à des mesures de confinement liées à la COVID-19.

## **B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques**

85. La Mission a poursuivi les projets de rénovation et de construction dans le Complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, les bureaux régionaux et la Base de soutien avancée, tout en maintenant des protocoles stricts en matière de santé et de sécurité.

86. Afin d'accompagner le déploiement des experts électoraux et du personnel d'appui connexe, la Mission a fourni des logements, des espaces de bureaux, des équipements de communication et un soutien aérien partout dans le pays. De plus, elle a continué à fournir un soutien logistique et administratif à l'exécution du mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

87. En collaboration avec l'OMS, la MANUI a poursuivi sa campagne de vaccination contre la COVID-19 à l'intention des membres du personnel des Nations Unies et de leurs personnes à charge en Iraq. Au 11 octobre, la Mission avait administré environ 4 880 premières ou deuxièmes doses de vaccins anti-COVID-19.

## **V. Observations**

88. Je suis heureux de constater que les élections parlementaires tenues en Iraq se sont largement déroulées de manière pacifique et je félicite le peuple iraquien de s'être exprimé par les urnes, dans sa quête d'un avenir meilleur, pour demander la conduite de réformes et l'attribution des responsabilités. Je prends acte également de la volonté que le Gouvernement iraquien a mise dans l'organisation des élections parlementaires anticipées et des efforts considérables que les organes électoraux et les forces de sécurité concernés ont faits pour que les opérations électorales aient lieu dans le calme.

89. Alors que les opérations électorales touchent à leur fin, j'exhorte toutes les parties prenantes à être patientes et à respecter les règles et le calendrier des élections pendant que la Haute Commission électorale indépendante et les autres organes électoraux compétents compilent les résultats et règlent tous les éventuels différends par les voies légales établies, dans l'optique d'une ratification rapide des résultats finaux du scrutin.

90. Pendant la période postélectorale qui va s'ouvrir, je demande à toutes les parties de contribuer activement à la formation fluide et pacifique d'un nouveau gouvernement. Il en va de la continuité de la gouvernance du pays, qui passe avant tout par la formation rapide d'un nouveau gouvernement soucieux des besoins et des aspirations du peuple iraquien.

91. Je demande à nouveau au Gouvernement iraquien et au Gouvernement de la Région du Kurdistan d'accélérer la mise en œuvre de la loi de finances de 2021 et les exhorte à régler les principales questions encore en suspens dans le cadre d'un dialogue formel régulier et structuré.

92. Les efforts diplomatiques déployés par le Gouvernement iraquien en vue de maintenir la stabilité régionale sont hautement louables. Je me félicite de la tenue récente de la Conférence de Bagdad pour la coopération et les partenariats. Cet événement prouve clairement que le Gouvernement iraquien est déterminé à dialoguer de manière constructive à l'échelle régionale et que les États de la région se tiennent prêts à renforcer leurs liens avec l'Iraq. J'encourage les participants à la Conférence à mettre en œuvre ce qui a été convenu, dans l'espoir que cela favorise la stabilité et la coopération dans la région.

93. J'encourage le Gouvernement iraquien à progresser sur les questions liées à l'établissement des responsabilités et à l'octroi de réparations pour les infractions commises contre des manifestants et d'autres acteurs de la société civile. L'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits érode la confiance du public et menace l'espace démocratique. Je demande donc à nouveau aux autorités d'agir résolument pour faire rendre des comptes aux responsables d'atteintes visant des manifestants ainsi que des militants politiques et des militants de la société civile.

94. Les priorités du développement en Iraq ont été mises en avant dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable signé le 5 septembre par le Gouvernement iraquien et l'Organisation des Nations Unies. Il faut désormais donner suite aux promesses énoncées dans ce document, afin qu'aucune Iraquienne ni aucun Iraquien ne soit laissé de côté. Cela supposera de pouvoir compter sur l'appui et les financements mis à disposition par les États Membres. J'encourage donc la communauté internationale à rester mobilisée à l'appui de la population iraquienne.

95. Je tiens enfin à remercier ma Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel, en cette période extraordinaire et ces circonstances difficiles, ils continuent de remplir le mandat confié à l'Organisation.